

## Conseil communal du 22 octobre 2012-11-26

### Question orale de Mme Nagy concernant « la demande de permis pour des accès de parking place du Congrès »

**Mme Nagy.**- Mardi dernier, la commission de concertation s'est réunie pour examiner la demande de permis d'urbanisme et de permis d'environnement de deux des sociétés (RAC 1 et RAC 4) formées par les promoteurs immobiliers Breevast et Immobil concernant de nouveaux accès au parking B place du Congrès (en lieu et place des anciens accès rue de la Montagne de l'Oratoire), accès conçus selon les besoins de la police fédérale et réservés à elle seule pour ses véhicules d'intervention ; un élèvement du niveau ; la rénovation du bâtiment C et la modification des entrées et sorties du parking.

Lors de la réunion de cette commission de concertation, à laquelle j'ai assisté avec les riverains, plusieurs éléments nous ont alarmés :

- les accès du parking B empiéteront sur l'espace public, gênant les piétons, et réduiront partiellement les espaces verts sur les côtés de la place du Congrès (classée, rappelons-le) ;
- l'affectation du niveau + 5 de parking à la police fédérale supprime un niveau du parking B que le schéma directeur affectait aux futurs logements ;
- le rapport d'incidence évalue l'impact sur la circulation des véhicules d'intervention de la police à 44 véhicules par heure (sans autre précision) ;
- ces véhicules circuleront tant de nuit que de jour ;
- ils entraîneront des nuisances sonores, en particulier aux carrefours à feux et au franchissement des priorités de droite.

La STIB s'inquiète de la solution proposée par les demandeurs en accord avec les services de la Ville de Bruxelles. Elle attire l'attention sur le fait que cela

posera problème sur la rue Royale. Elle propose une solution pertinente consistant à faire sortir les véhicules d'intervention par le boulevard Pacheco.

Comment le Collège apprécie-t-il cette demande de permis et quelle sera sa décision en la matière ?

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux,** échevin.- L'avis a été reporté. Il était pertinent de revoir ce dossier.

Quelle que soit la solution trouvée, elle générera des nuisances.

Les accès demandés pour le parking B n'empiètent pas sur l'espace public proprement dit, mais sur une petite partie de la zone de passage public sur sol privé qui couvre l'ensemble de la dalle de la cité. Ces accès n'empêchent nullement la circulation piétonne de part et d'autre de ceux-ci.

La place du Congrès n'est pas classée, mais inscrite sur le site de sauvegarde. Elle n'est pas touchée par le projet. Par contre, sur le site de la cité administrative, deux parterres couverts de gazon surélevés seraient remplacés par les deux entrées de parking demandées, qui seraient elles-mêmes recouvertes de végétation. Le schéma directeur Botanique réservait en effet le parking B aux futurs logements, mais comme cela ressort du PPAS, trois niveaux de parking, sur les cinq existants, sont suffisants pour les logements. Il n'y a donc pas de perte de parking pour lesdits logements.

Un accès au niveau +1 du parking B depuis le boulevard Pacheco exigerait des travaux importants sur l'ensemble du parking, étant donné que les hauteurs sous plafond ne sont pas suffisantes dans les niveaux inférieurs. Les dalles devraient donc être cassées à certains endroits. En outre, le trajet parcouru à l'intérieur du parking serait exagérément long, de l'avis de la police.

Une alternative consisterait à organiser l'accès depuis la rue Montagne de l'Oratoire, mais cette option présente l'inconvénient de faire circuler les véhicules devant le bâtiment C partiellement affecté au logement, et à côté du bloc A3 qui doit accueillir école et logements. Que la sortie se situe Montagne

de l'Oratoire ou place du Congrès, l'on peut effectivement craindre des nuisances sonores. Le Collège ne s'est pas encore prononcé sur ce dossier, compte tenu du report de la commission de concertation, dont les participants souhaitaient davantage de précisions quant aux possibilités de réduire autant que possible les nuisances sonores. Dès que je disposerai de tous les éléments, je soumettrai une proposition au Collège.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Je conteste la manière dont l'échevin aborde les questions urbanistiques. Nous assistons à une socialisation des pertes et des coûts, et à une privatisation des profits : pour protéger les logements qui seront aménagés dans l'immeuble C, il est décidé de ne pas laisser sortir les véhicules par la rue Montagne de l'Oratoire. Cette mesure générera des nuisances pour les habitants du quartier Notre-Dame-aux- Neiges et pour les lignes de tram de la STIB. Tout cela est décidé dans le seul objectif de protéger les intérêts du promoteur. L'accès par le boulevard Pacheco est plus rationnel. Le poste avancé des pompiers se trouvait d'ailleurs à cet endroit. Il permet une sortie directe sur la Petite ceinture, bien plus aisée que par la rue du Congrès ou la rue Royale. Bien entendu, cette solution entraînerait des coûts supplémentaires pour le demandeur. Mais, en l'occurrence, les pouvoirs publics préfèrent imposer des surcoûts aux citoyens. Je regrette profondément cette conception de l'urbanisme. J'espère que le permis sera refusé et qu'une autre solution sera dégagée dans l'intérêt de la Ville, de son patrimoine et de ses habitants, actuels et futurs.